

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2021-164

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LYON 2

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le règlement intérieur de l'université ;

Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 1^{er} février 2019 ;

Arrête :

ARTICLE 1

A l'occasion de la période d'intégration organisée par l'Université au titre de l'année universitaire 2021/2022, et afin de participer à l'information des nouveaux étudiants, les organismes suivants sont autorisés à occuper un stand situé sur le campus **Portes des Alpes**, au dates et horaires suivantes :

Nom de la structure	Identifiant SIREN ou SIRET	Siège	Lieu du stand affecté	Dates et heures de présence	
			Campus PDA	PDA	Horaires
Kéolis Lyon/TCL	30807763500024	19 Bd Vivier Merle 69003 Lyon	Devant le bâtiment O et P	Du 6 au 10 septembre	10h - 16h
AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville	39032205500281	221 rue Lafayette 75010 Paris 10 (75110)	Devant le bâtiment O et P	Jeudi 9 septembre	11h30 - 14h
Métropole de Lyon	20004697700019	20 rue du Lac 69003 Lyon	Devant le bâtiment O et P	Mardi 7 septembre	BDR : 9h - 12h PDA : 9h - 14h
Commune de Bron	21690029000018	Place de Weingarten 69500 Bron	Devant le bâtiment O et P	Du 6 au 10 septembre	11h - 15h
La P'tite Rustine	79905081000024	Square Grimma 69500 Bron	Devant le bâtiment O et P	Du 7 au 9 septembre	11h - 15h
Union syndicale Solidaires Rhône	79036181000019	125 rue Garibaldi 69006 Lyon	Devant le bâtiment O et P	Du 6 au 10 septembre	11h - 15h

Gaelis	48121629900018	43 Bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	Devant l'épicerie Solidaire	Du 6 au 10 septembre	11h - 15h
CROUS de Lyon	18690156700013	59 Rue de la Madeleine 69007 Lyon	Devant le bâtiment O et P	Mardi 7 septembre - mercredi 8 septembre - jeudi 9 septembre	11h - 15h
UNEF - Union nationale des étudiants de France	44 781 003 700 021	5 pl Pierre Mendès France, 69008 Lyon	Devant le bâtiment O et P	Du 6 au 10 septembre	11h - 15h
Société Pass Culture, SAS	31 845 900 023	16 rue Oberkampf, 75011 Paris	Cour de la cafèt'U	7 septembre	11h - 15h
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	51746592800011	CPAM du Rhône 69907 Lyon cedex 20"	Devant le bâtiment L	9 septembre	10h - 16h
CAF	534 037 254 00016	CAF DU RHONE 67, boulevard Marius vivier Merle 69409 LYON CEDEX 03"	Cour de la cafèt'U	Du 6 au 10 septembre	11h - 15h

ARTICLE 2

La présente autorisation est accordée afin que les organismes cités à l'article 1 puissent présenter leur activité et leur programmation aux étudiant.es et au personnel de l'université.

Aucune activité commerciale n'est autorisée.

ARTICLE 3

Les organismes cités à l'article 1 doivent se conformer au règlement intérieur de l'université et aux instructions des personnels en charge de la sécurité des locaux et des installations.

Ils s'engagent à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » à jour avant le début de l'occupation temporaire.

Les stands attribués par l'Université devront être rendus par les organismes occupants propres et en bon état.

ARTICLE 4

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.


 Fait à Lyon, le **- 3 SEP. 2021**
 La Présidente de l'Université Lyon 2,
 Nathalie DOMPNIER
 Pour la Présidente
 Par déléguation
 La Directrice Générale des Services
